



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water  
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/DSG/GFCSO/2<sup>e</sup> Dialogue

GENÈVE, le 23 mai 2013

Objet: Services climatologiques opérationnels: Dialogue sur l'action pratique, Centre international de conférences Genève (CICG), Genève, Suisse, 1<sup>er</sup> juillet 2013

Suite à donner: Confirmer votre participation d'ici au **7 juin 2013**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à un atelier d'une journée intitulé «Services climatologiques opérationnels: Dialogue sur l'action pratique», organisé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 en marge de la première réunion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS-1), qui se tiendra au Centre international de conférences de Genève, en Suisse, du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013.

Ce dialogue s'appuie sur le succès du précédent «Dialogue entre les utilisateurs et les fournisseurs de services climatologiques dans la perspective de la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)», qui s'est tenu dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire du Congrès de l'OMM en octobre 2012. Il portera principalement sur les besoins en matière de sciences, politiques et ressources et sur les possibilités de prestation de services climatologiques, et mettra en relief certaines meilleures pratiques du point de vue local, régional et mondial. En outre, il constituera une base solide pour les délibérations du Conseil intergouvernemental qui se tiendront dans le courant de la semaine. Une note de synthèse sur le Dialogue peut être consultée à l'adresse suivante: <http://ibcs-1.wmo.int>. L'ordre du jour détaillé du Dialogue sera mis en ligne prochainement à cette même adresse.

Lorsque vous déciderez de la composition de votre délégation, il serait peut-être opportun d'envisager, dans la mesure du possible, la participation d'experts qui aient une bonne connaissance des quatre domaines prioritaires initiaux du CMSC, à savoir la santé, l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la réduction des risques de catastrophes.

En raison des ressources limitées dont nous disposons pour soutenir la participation des Membres, nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir prendre les dispositions voulues pour prendre en charge, ne serait-ce qu'en partie, le coût de votre participation. Si toutefois cela n'était pas possible, l'OMM serait disposée à accorder, sur demande et dans la limite des fonds disponibles, une aide financière à un participant venant d'un pays en développement, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6700)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents )  
Ministres des affaires étrangères des pays Membres de l'OMM )  
Missions permanentes des pays Membres de l'OMM auprès de ) (pour information)  
l'Office des Nations Unies à Genève )

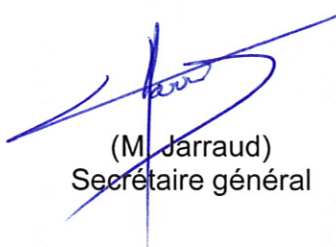
Je vous saurais gré de bien vouloir indiquer au Secrétariat dès que possible, et **au plus tard le 7 juin 2013**, si vous serez en mesure de participer à l'atelier, auquel cas je vous demanderai de préciser si une assistance financière sera nécessaire pour les frais de voyage et/ou de séjour. Veuillez confirmer votre participation par télécopie (+41 22 730 80 37) ou par courriel à M. Ghassem Asrar ([gasrar@wmo.int](mailto:gasrar@wmo.int)), M. Deon Terblanche ([dterblanche@wmo.int](mailto:dterblanche@wmo.int)) ou M. Vincenzo Delli Colli ([vdellicolli@wmo.int](mailto:vdellicolli@wmo.int)).

Je souhaite aussi appeler votre attention sur les dispositions relatives à l'assurance des personnes qui ne font pas partie du personnel de l'OMM:

*«L'Organisation accepte une responsabilité limitée en matière de compensation en cas de décès, maladie ou accident imputable à la présence à des réunions ou à l'exercice de fonctions au service de l'Organisation pour des personnes qui ne font pas partie de son personnel et qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance. Ces personnes restent donc entièrement responsables de toute dépense encourue dans des circonstances qui ne sont pas imputables à la présence aux réunions ou à l'exercice de fonctions au service de l'Organisation et il leur appartient de conclure toute assurance sur la vie, assurance-maladie ou autre forme d'assurance qu'elles jugeraient utiles».*

Je compte sur votre participation active et sur celle de votre délégation à cet atelier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)  
Secrétaire général